



**Conseil d'administration  
du programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/KHM/PROJ/2  
17 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire 1995  
3-7 avril 1995, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION  
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif  
Assistance au Gouvernement cambodgien  
Appui au recensement national cambodgien de la population

Assistance proposée du FNUAP : 1 382 500 dollars, dont 1 132 500 dollars à prélever sur les ressources ordinaires du FNUAP et 250 000 dollars à fournir par le PNUD.

Valeur estimative de la contribution du gouvernement : 120 millions de riels (environ 48 000 dollars)

Durée : Deux ans : 1995-1996 (première phase)

Date prévue pour le début de l'exécution du projet : Mars 1995

Agents d'exécution : Gouvernement cambodgien  
Fonds des Nations Unies pour la population  
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques  
du Secrétariat de l'ONU

Organisme gouvernemental de coordination : Institut national de statistique, Ministère du plan

## CAMBODGE

*Données démographiques*

<b>Population totale (milliers d'habitants)</b>		<b>Variations annuelles moyennes (milliers)</b>	
Total	10 251	Augmentation de la population	277
Hommes	4 938	Naissances	408
Femmes	5 312	Décès	132
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	93,0	Migration nette	1
Population urbaine	2 123	<b>Accroissement annuel (pour cent)</b>	
Population rurale	8 128	Population totale	2,54
Population urbaine en pour cent du total	24,1	Population urbaine	5,61
Population en l'an 2000 (milliers)	11 637	Population rurale	1,65
<b>Population par groupes d'âges (pour cent)</b>		Taux brut de natalité (pour mille)	37,3
Enfants de moins de cinq ans	17,6	Taux brut de mortalité (pour mille)	12,1
Enfants de cinq à 14 ans	27,3	Taux brut de migration (pour mille)	0,2
Jeunes de 15 à 24 ans	16,5	Fécondité cumulée (naissances par femme)	4,86
<b>Personnes âgées :</b>		<b>Taux d'utilisation de contraceptifs (pour cent)</b>	
de 60 ans ou plus	4,2	du groupe d'âges 15 à 44 ans	..
de 65 ans ou plus	2,6	Taux brut de reproduction (par femme)	2,37
Femmes de 15 à 49 ans	47,0	Taux net de reproduction (par femme)	1,88
Age médian (années)	18,0	Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	102
<b>Coefficients de dépendance</b>		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	..
Total	90,7	<b>Espérance de vie à la naissance (années)</b>	
Population de moins de 15 ans	85,7	Hommes	52,8
Population de 65 ans ou plus	5,0	Femmes	55,4
<b>Densité de la population agricole</b>		Population totale	54,1
(par hectare de terre arable)	1,8	<b>PNB par habitant</b>	
Densité démographique au km <sup>2</sup>	57	(dollars des États-Unis, 1992)	..

*Sources* : La densité de la population agricole par hectare de terre arable est tirée d'une publication de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture intitulée *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 1991; le produit national brut par habitant est tiré du *Rapport sur le développement dans le monde, 1994* de la Banque mondiale. Les chiffres relatifs à la population totale, au nombre d'hommes et de femmes, aux groupes d'âges, aux indicateurs d'âge, à la répartition urbaine-rurale et à la densité démographique au kilomètre carré concernent l'année 1995; les chiffres relatifs aux variations annuelles moyennes, à l'accroissement annuel de la population et aux taux de fécondité et de mortalité sont des moyennes quinquennales 1990-1995. Ces données proviennent de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU; elles sont tirées de la publication *World population prospects: The 1994 Revision* et représentent des moyennes quinquennales calculées pour 1990-1995. Les chiffres de la mortalité maternelle se réfèrent à la période 1980-1990; le taux d'utilisation des contraceptifs concerne les femmes actuellement mariées qui appartiennent au groupe d'âges 15 à 44 ans. Ces chiffres sont extraits du tableau 5 de *Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées, 1970-1990*, New York, Nations Unies, 1991 (ST/ESA/STAT/SER.K.8). Lorsque les données voulues ne sont pas disponibles, les chiffres correspondants sont remplacés par deux points (..).

/...

## I. RÉSUMÉ

1. Après 30 ans de guerre et d'agitation interne, le Cambodge s'est engagé en 1993 sur la voie de la reprise avec un gouvernement démocratiquement élu et un ambitieux programme de redressement et de reconstruction. Une assistance internationale est nécessaire pour contribuer à restaurer l'infrastructure du pays et à l'aider à fournir des services de base, notamment en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il est notamment indispensable de rassembler des données démographiques pour aider les ministères et les bailleurs de fonds internationaux dans leurs efforts de planification. Le dernier recensement a été réalisé en 1962. Le projet proposé aidera le Gouvernement cambodgien à préparer la réalisation d'un recensement national en 1998 en mettant en valeur les capacités nationales et l'infrastructure censitaire. Il contribuera également à la conduite en 1996 d'une enquête démographique nationale qui constituera une importante mesure intérimaire.

2. Le projet proposé a été formulé suite à la demande présentée par le Gouvernement cambodgien à une mission du FNUAP qui a visité le pays en 1993. La proposition, révisée à plusieurs reprises, a été signée par le Ministre cambodgien du plan en novembre 1994 et elle a été approuvée le même mois par le Comité de l'examen des projets du FNUAP, tandis que les opérations initiales débuteront en mars 1995. Le Ministre du plan a restructuré l'ancien Département de statistiques pour en faire l'Institut national de statistique, lequel prendra en charge le recensement proposé.

3. Le projet proposé sera essentiellement axé sur le renforcement des capacités par le recrutement et la formation de personnel et par la fourniture à l'Institut national de statistiques du matériel nécessaire au traitement des données. Il aboutira à la conduite d'une enquête démographique nationale en 1996. Le budget proposé s'élève à 1 382 500 dollars, dont 1 132 500 dollars à prélever sur les ressources ordinaires du FNUAP et 250 000 dollars à fournir par le PNUD. On élaborera un plan censitaire détaillé qui comprendra le budget de la deuxième phase. On estime actuellement le coût de la deuxième phase à 2,65 millions de dollars, somme sujette à modification pour laquelle aucune affectation de fonds n'est demandée à ce stade. Si les résultats prévus sont réalisés pendant la première phase, la deuxième sera soumise en 1997 à l'approbation du Conseil d'administration.

4. L'objectif à long terme du projet proposé consiste à développer au Cambodge les capacités nécessaires pour produire des séries démographiques fiables et actualisées en procédant à des recensements de la population et à des enquêtes et en analysant et en diffusant les résultats.

## II. GÉNÉRALITÉS

5. Selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies, le Cambodge compte une population totale de 10,2 millions d'habitants qui s'accroît au taux de 2,5 % par an. Suite à plusieurs années de guerre, 50 % de la population est âgée de moins de 15 ans et les groupes d'âges adultes contiennent une majorité de femmes. La mortalité infantile est estimée à 120 pour 1 000 naissances et la mortalité maternelle pourrait atteindre jusqu'à 900 pour 100 000 naissances vivantes. Ces chiffres doivent cependant être considérés comme des indicateurs

/...

généraux étant donné que l'on manque dans toutes les catégories de données démographiques fiables et actualisées.

6. Le dernier recensement réalisé au Cambodge remonte à 1962 mais ses résultats étaient incomplets et peu fiables. Une enquête démographique a été menée en 1980, mais seulement dans certaines parties du pays et les données obtenues étaient réservées à l'usage de l'administration publique. Au moment où le Cambodge s'engage résolument dans la voie du développement économique et social, les responsables politiques, les planificateurs et les administrateurs sont particulièrement conscients de la pénurie de statistiques actualisées et précises. Il est indispensable de quantifier l'effectif et la répartition de la population. Les grands mouvements de population et les forts taux de mortalité résultant de la guerre et de la dispersion des familles, ainsi que le maintien de taux élevés de fécondité, expliquent le manque de fiabilité des estimations démographiques actuelles.

7. La responsabilité de la collecte des statistiques officielles incombe à l'Institut national de statistiques du Ministère du plan, aux services et sections statistiques des bureaux de planification des autres ministères et départements, et aux offices des administrations provinciales et de districts. Un effectif relativement important s'occupe de ces fonctions diverses, mais le manque de formation et d'expérience de ce personnel en matière de collecte et d'évaluation des données démographiques prive la plupart de ces activités de toute efficacité. À l'heure actuelle, l'Institut national de statistiques est mal équipé pour répondre à la demande de données démographiques et pour conduire un recensement national.

### III. LE PROJET PROPOSÉ

8. Le projet proposé vise à développer les capacités nationales, à produire des données démographiques fiables et à aider le gouvernement à conduire un recensement national de la population. Le projet a été formulé en deux phases. La première phase (1995-1996), conçue pour répondre aux besoins immédiats, consiste à établir un Bureau des projets censitaires au sein de l'Institut national de statistiques et à développer les capacités nationales à produire des données démographiques exploitables par tous les départements et à tous les niveaux de l'administration publique aux fins de la formulation des politiques, de la planification du développement et de l'administration publique. La deuxième phase (1997-1999) sera axée sur la conduite effective du recensement. Les dispositions spécifiques à la deuxième phase seront formulées en 1996 sur la base d'une évaluation finale de la première phase et en fonction des capacités nationales à procéder à une opération censitaire intégrale ainsi que de la situation sociale et politique au moment considéré.

9. Dans le but de développer les capacités nationales à produire des données démographiques et de préparer le recensement de la population de 1998, la première phase poursuit les objectifs spécifiques suivants : a) engager et former d'ici fin 1995 du personnel essentiel pour le Bureau des projets censitaires envisagé; b) constituer un centre de traitement de données afin de former un noyau de personnel aux techniques informatiques et à l'utilisation de logiciels statistiques; c) conduire une enquête démographique nationale d'ici

/...

fin 1996; et d) établir des plans censitaires détaillés et mettre au point une proposition finale concernant la deuxième phase.

10. Pour entreprendre avec succès le recensement national de la population, l'Institut national de statistiques aura besoin d'un effectif de cadres qualifiés. La constitution par le gouvernement d'un Bureau des projets censitaires auprès de l'Institut national de statistiques exige une augmentation des effectifs de 60 à 70 personnes, dont certaines seront redéployées à partir d'autres bureaux. Le FNUAP aidera le gouvernement à fournir des programmes d'orientation et de formation afin d'intégrer ce personnel nouveau au Bureau des projets censitaires et à renforcer son expertise technique. L'aide du FNUAP servira également à procurer au Bureau des projets censitaires deux conseillers internationaux (un conseiller technique en chef et un conseiller en informatique); à recruter trois Volontaires des Nations Unies pour les aspects techniques du projet (un cartographe, un assistant informaticien et un statisticien); à financer des programmes de formation et des voyages d'études à l'étranger ainsi que des bourses de stages dans des secteurs spécialisés; et à fournir une formation formelle et informelle grâce aux services de consultants et des conseillers de l'équipe d'appui du FNUAP envoyés au Cambodge pour des missions de courte durée, ainsi que de personnel international recruté dans le cadre du projet. Le gouvernement prévoit également de constituer quatre bureaux régionaux de statistiques à l'extérieur de la capitale afin de contribuer à renforcer les capacités au niveau des provinces, des districts et des communes. Le Fonds contribuera à la formation locale nécessaire au personnel national de ces bureaux en ce qui concerne l'exploitation d'ordinateurs et l'acquisition des langues étrangères (français ou anglais) nécessaires à l'utilisation de la documentation informatique.

11. Le FNUAP aidera également à fournir au Bureau des projets censitaires un matériel de bureau et des systèmes modernes de communication. Du matériel de traitement électronique de l'information sera acheté et installé au bureau central et dans les bureaux régionaux. Le Fonds fournira des véhicules pour faciliter les transports et les communications à Phnom Penh et entre Phnom Penh et la province.

12. Grâce à ces activités, l'Institut national de statistiques sera en mesure de recruter et de former des énumérateurs, des cadres et des techniciens de saisie et de traitements des données dans chacun des quatre bureaux régionaux de statistiques et il possédera, au bureau central, la capacité d'imprimer des questionnaires, d'organiser la logistique, de constituer une base de données cartographiques et de procéder au dépouillement et à l'analyse préliminaire des données nécessaires à la conduite d'une enquête à grande échelle.

13. La conduite de l'enquête démographique prévue pour 1996 permettra d'acquérir une expérience pratique dans tous ces domaines. Cette enquête répondra simultanément à un certain nombre d'objectifs importants. Elle servira avant tout de répétition générale en vue du recensement proprement dit, dans la mesure où elle permettra de tester les instruments, procédures et méthodologies proposées et de répondre à toutes questions ou problèmes qui pourraient se poser pendant la phase précédant l'enquête. Elle fournira également de précieuses données de référence qui permettront d'orienter les efforts de planification nationale et l'évaluation des progrès réalisés par les grands programmes de développement ainsi que l'organisation du recensement proprement dit.

/...

14. Le gouvernement prévoit de constituer un Comité consultatif supérieur du recensement national, qui sera chargé d'établir les grandes lignes pour la conduite des opérations censitaires nationales et d'assurer la coopération de tous les organes officiels concernés. Le Comité sera dirigé par le Ministre du plan et comprendra des représentants de tous les ministères concernés. Le Directeur de l'Institut national de statistiques y siègera en qualité de Secrétaire exécutif. En outre, l'Institut national de statistiques constituera un Comité technique censitaire chargé des aspects opérationnels et techniques tant de l'enquête démographique que du recensement de la population. En collaboration avec ces deux organismes et sur la base des résultats de l'enquête démographique, les deux conseillers internationaux fournis par le FNUAP aideront le gouvernement à élaborer un plan censitaire détaillé.

15. En 1995, on mettra au point un plan censitaire prévoyant dans le détail les moyens de mener à bien toutes les activités préparatoires essentielles au recensement; de conduire le recensement national de la population proprement dit en 1998; et d'en analyser, évaluer et diffuser les résultats. Comme on l'a indiqué plus haut, le plan des opérations censitaires sera présenté à l'approbation du Conseil d'administration en 1997.

16. Toutes les activités relevant du projet proposé, comme toutes les activités qui reçoivent l'assistance du FNUAP, seront entreprises conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128, à savoir que : les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable (principe 2 du Programme d'action); les objectifs et les politiques relatifs à la population font partie intégrante du développement culturel, économique et social dont le but principal est d'améliorer la qualité de la vie de tous (principe 5); promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement (principe 4); tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens voulus en la matière (principe 8); les programmes de santé de la reproduction [hygiène génésique] devraient offrir la plus vaste gamme possible de services sans aucun recours à la contrainte (principe 8); le principe du choix libre et éclairé est une condition essentielle du succès à long terme des programmes de planification familiale; aucune forme de coercition ne doit y jouer le moindre rôle; les objectifs des pouvoirs publics en matière de planification familiale devraient être exprimés en termes de besoins à satisfaire dans les domaines de l'information et des services; et s'il est légitime pour les administrations publiques d'inclure des objectifs démographiques dans leurs stratégies de développement, ces objectifs ne doivent pas être pour autant imposés au personnel de services de planification familiale sous forme de quotas ou de nombre de « clients » à recruter (chap. VII, par. 12 du Programme d'action).

#### Activités connexes

17. Le projet proposé sera coordonné étroitement avec le volet statistique du projet d'activités macroéconomiques et de formation financé en commun par le PNUD et la Banque asiatique de développement. Ce projet actuellement en cours a été prolongé jusqu'à fin 1996. Il contribue également à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la statistique, y compris par la conduite en 1994 d'une enquête sur les indicateurs socioéconomiques nationaux. Étant donné que ce projet et le projet de recensement seront tous deux mis en oeuvre par l'Institut national de statistiques, on assurera une étroite collaboration entre les deux afin de veiller que les ressources de l'Institut ne soient pas dispersées. Le projet proposé du FNUAP sera également coordonné étroitement avec un projet du PNUD, qui doit démarrer en 1995 au sujet de la collecte de données de base relatives aux indicateurs sociaux et destinées à évaluer les efforts de développement.

#### Contrôle, évaluation et gestion du projet

18. Les activités de contrôle et d'évaluation joueront un rôle prééminent dans le projet proposé étant donné la complexité de celui-ci et le fait que le passage à la deuxième phase sera tributaire du succès de la première. Le Comité consultatif du recensement et le Comité technique censitaire assureront que toutes les activités soient menées conformément au plan de travail du projet. Une grande partie des opérations statistiques feront l'objet d'un contrôle automatique en ce sens que le passage à l'étape suivante ne sera possible qu'après le succès des étapes précédentes. Le contrôle des activités sur le terrain sera l'un des éléments les plus importants. Un système évolué sera testé et raffiné pour le contrôle de ces activités car la qualité de l'enquête démographique envisagée dépend de l'efficacité des opérations d'énumération. Une cartographie précise et des listes complètes des ménages constitueront les principaux éléments de contrôle sur le terrain. Un système d'évaluation plus formel sera également mis en oeuvre afin d'analyser la qualité de la teneur et de la couverture des opérations dans le but d'assurer un rendement supérieur.

19. Le projet proposé sera assujéti aux mesures de contrôle prévues par les lignes directrices habituelles du FNUAP. Ainsi, il fera l'objet chaque année d'un rapport intérimaire et d'un examen tripartite. En outre, de fréquentes visites d'experts des diverses disciplines concernées permettront de vérifier à intervalles réguliers que les activités seront effectivement mises en oeuvre.

#### Récapitulatif financier

20. Le FNUAP fournira pendant les deux années 1995-1996 une assistance d'un montant de 1 382 500 dollars, dont 1 132 500 dollars prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP et 250 000 dollars à fournir par le PNUD. Le tableau ci-dessous présente la ventilation de ces deux niveaux de financement entre les différents volets du projet :

/...

	<u>Ressources ordinaires du FNUAP</u> (dollars)	<u>Autres ressources</u> (dollars)	<u>Total</u> (dollars)
Personnel	610 500	250 000	860 500
Formation	196 000	-	196 000
Matériel	279 000	-	279 000
Divers	<u>47 000</u>	<u>-</u>	<u>47 000</u>
Total	1 132 500	250 000	1 382 500

#### IV. RECOMMANDATIONS

21. Le Directeur exécutif au Conseil d'administration d'approuver le projet pour le Cambodge, sous réserve que les fonds soient disponibles, et d'autoriser le Directeur exécutif à prendre les mesures nécessaires en vue de sa gestion, de son financement et de son exécution.

-----